

Je participe à la vie de mon établissement, Je vote !

En votant à l'Élection du Conseil de la Vie Sociale (CVS), je choisis mon représentant pour défendre mes droits.

Les représentants du CVS sont élus pour une durée de 3 ans. Ce comité se réunit 1 fois par trimestre. Après chaque réunion, un résumé est diffusé à tous et affiché dans l'établissement.

Les Etapes à respecter le jour du vote

Etape 1

Je me rends sur le lieu de vote dans mon établissement d'accueil



Etape 2

Je suis accueilli(e) par les personnes du Bureau de vote



Etape 3

Je prends plusieurs bulletins et une enveloppe

Etape 4

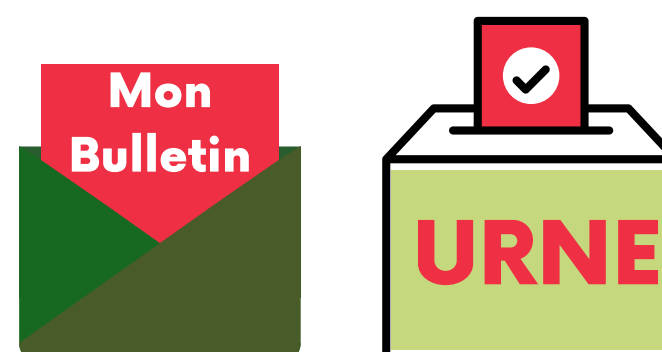
Je vais dans un isoloir pour mettre le bulletin de mon choix dans l'enveloppe



ISOLOIR

Etape 5

Je dépose l'enveloppe fermée dans l'urne
"A voté !"



Etape 6

Je signe sur la liste des électeurs



**L'élection du CVS de l'établissement
est le**